



COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

OFFRE D'EMPLOI 18-51-05
DIRECTRICE OU DIRECTEUR ADJOINT(E)

AUX ÉCOLES SAINTE-THÉRÈSE D'AMOS, SAINT-PAUL - SAINTE-GERTRUDE ET SAINT-MARC – LA CORNE
ET AUX ÉCOLES SACRÉ-CŒUR – SAINT-VIATEUR ET SAINT-FÉLIX - SAINT-DOMINIQUE
AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

La Commission scolaire Harricana est située sur le territoire d'Amos-région. Elle offre des services à une population de plus de 24 500 habitants répartis autant en milieu urbain que rural. Elle dénombre vingt écoles primaires, trois écoles secondaires, un service aux entreprises, un centre administratif et deux centres de formation, dont l'un destiné à la formation générale des adultes et l'autre, à la formation professionnelle.

Responsabilités du poste

- Participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif.
- Élaborer ou collaborer à la formulation de propositions sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, les programmes d'études, les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, les services complémentaires et particuliers, l'utilisation du temps hors enseignement et hors horaire, les règles de conduite et les services à l'élève.
- Coordonner, superviser ou collaborer à la réalisation d'activités, de programmes ou de services dans différents secteurs d'activité de l'école tels que la gestion des ressources humaines, matérielles ou financières, les technologies de l'information et de la communication, les services de garde et du dîner.
- Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction qui lui est confiée par le supérieur immédiat.
- Remplacer la direction d'école en cas d'absence brève de celle-ci.

Qualifications requises

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission.

Cinq années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant.

Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre pour un emploi dans le champ de l'enseignement.

Programme d'études universitaires de 2^e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinents à l'emploi de cadre d'école. Un minimum de 6 crédits doit être déjà acquis et le solde, au cours des 5 années qui suivent cette affectation.

Rémunération et conditions de travail

Les conditions de travail, y compris la rémunération, sont conformes au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. L'échelle de traitement est de classe 5, soit entre 65 810\$ et 87 744\$ annuellement.

Date d'entrée en fonction

3 juillet 2018



COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

**OFFRE D'EMPLOI 18-51-05
DIRECTRICE OU DIRECTEUR ADJOINT(E)**

**AUX ÉCOLES SAINTE-THÉRÈSE D'AMOS , SAINT-PAUL - SAINTE-GERTRUDE ET SAINT-MARC – LA CORNE
ET AUX ÉCOLES SACRÉ-CŒUR – SAINT-VIATEUR ET SAINT-FÉLIX - SAINT-DOMINIQUE
AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE**

Affectation

50% aux écoles Sainte-Thérèse d'Amos , Saint-Paul - Sainte-Gertrude et Saint-Marc – La Corne sous la direction de madame Andrée Roy.

50% aux écoles Sacré-Cœur – Saint-Viateur et Saint-Félix - Saint-Dominique sous la direction de monsieur Pierre Roy.

Le candidat devra se soumettre à une vérification des antécédents judiciaires

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avec curriculum vitae et copies de diplômes **au plus tard le 6 juin 2018 à 16 heures** à :

Offre d'emploi 18-51-05

Service des ressources humaines

Commission scolaire Harricana

341, rue Principale Nord

Amos (Québec) J9T 2L8

Par courriel : recrutement@csharricana.qc.ca

Amos, le 24 mai 2018

N.B. Pour la réception de curriculum vitae par courriel, un accusé de réception vous sera transmis.
Dans le cas contraire, veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines.

La Commission scolaire Harricana applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.